

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 21 février 2019 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

19-02-020 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

19-02-021 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 21 février 2019.

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2019
4. Période de questions/intervenants
5. Administration générale / Service du greffe
 - 5.1 Règlement 12-92-3 modifiant le règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des employés – Adoption
 - 5.2 Règlement d'emprunt 19-141 pour la mise aux normes des installations septiques sur le territoire – Avis de motion et dépôt du projet
 - 5.3 140, rue Principale (Caisse Desjardins) – Autorisation de signature d'un bail commercial
 - 5.4 Photographe pour activités et événements – Contrat à Labphotographie pour l'année 2019
 - 5.5 Programme Projets Jeunesse Locaux du Secrétariat à la Jeunesse – Autorisation de déposer une demande d'aide financière pour un projet d'installation de modules d'exercices
 - 5.6 Quartier du Canal : Élaboration d'un plan d'aménagement faunique – Mandat à Les Services exp
 - 5.7 Traverse piétonnière – Demande d'ajout adressée au ministère des Transports (MTQ)
 - 5.8 Services clicSEQUR (Mon Dossier) de Revenu Québec – Autorisation d'accès à la directrice générale
 - 5.9 Comptes à payer
 - 5.10 Services aux sinistrés de la Société canadienne de la Croix-Rouge – Autorisation de signature pour le renouvellement de l'entente
6. Sécurité incendie
 - 6.1 Rapport annuel 2018 pour transmission à la MRC de Beauharnois-Salaberry et au ministère de la Sécurité publique – Adoption
 - 6.2 Ressources humaines – Nomination du directeur pour l'année 2019
 - 6.3 Acquisition de radios auprès de Jalec Communication – Autorisation

7. Varia

7.1 Tirage au sort de la salle Éveline-Meloche – Période des fêtes 2019-2020

8. Levée de la séance

ADOPTÉ

19-02-022 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2019

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2019, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

19-02-023 RÈGLEMENT NUMÉRO 12-93-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-92 « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE » – ADOPTION

ATTENDU la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, sanctionnée le 2 décembre 2010, impose l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie énonçant les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

ATTENDU le Projet de loi n° 157 – Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité, sanctionné le 12 juin 2018;

ATTENDU qu'en vertu de ses obligations, la Municipalité doit procéder à la révision de son règlement 12-92 « Code d'éthique et de déontologie des employés » afin de modifier une disposition relative aux drogues;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné par Mme Julie Baillargeon lors de la séance ordinaire du conseil du 17 janvier 2019;

ATTENDU l'avis public contenant un résumé du projet de règlement publié le 6 février 2019;

ATTENDU la consultation des employés sur ce projet de règlement le 18 février 2019;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

Que le règlement portant le numéro 12-93-3 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

19-02-024 RÈGLEMENT NUMÉRO 19-141 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 320 000 \$ AUX FINS DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – ADOPTION

ATTENDU que la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague désire améliorer la qualité de l'environnement sur son territoire;

ATTENDU que la Municipalité a adopté, par le règlement numéro 18-136, un Programme de mise aux normes des installations septiques conformément aux articles 4 et 90 de la *Loi sur les compétences municipales* ayant pour but d'aider financièrement les citoyens qui doivent se conformer au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)*;

ATTENDU que par ce programme, la Municipalité autorise l'octroi de subventions sous forme d'avance de fonds remboursables aux propriétaires qui sont dans l'obligation de mettre aux normes le système d'évacuation des eaux usées de leur résidence;

ATTENDU que le règlement instaurant ce programme prévoit son financement par un règlement d'emprunt municipal, dont tous les coûts, incluant les frais de financement d'un emprunt temporaire et d'émission de l'emprunt permanent, sont à la charge exclusive des propriétaires des immeubles ayant bénéficié du programme;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné par M. Paul Lavallière lors de la séance ordinaire du Conseil du 17 janvier 2019;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

Que le règlement portant le numéro 19-141 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

19-02-025 150, RUE PRINCIPALE (CAISSE DESJARDINS) – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL

ATTENDU que la Municipalité est en processus d'acquisition de l'immeuble situé au 150, rue Principale, anciennement propriété de la Caisse populaire Desjardins;

ATTENDU que les documents notariés sont actuellement en cours d'élaboration, les deux parties ayant convenu et accepté les modalités entourant cette transaction;

ATTENDU que la Caisse Desjardins et la Municipalité souhaitent maintenir le service de guichet automatique et conserver un local pour tenir des rencontres en services-conseils;

ATTENDU qu'un bail a été élaboré et présenté aux élus à cet effet, visant la location d'une partie de cet immeuble, incluant les termes et conditions;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, ledit bail, tel que présenté et tout autre document y étant lié, le cas échéant.

Que la signature de ce bail soit conditionnelle à la signature, par les deux parties, de l'acte de vente concernant cet immeuble.

ADOPTÉ

19-02-026 PHOTOGRAPHE POUR ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS – OCTROI DU CONTRAT À LAFPHOTOGRAPHIE POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU que la Municipalité organise et offre à la population diverses activités et événements en cours d'année;

ATTENDU que les services d'un photographe sont nécessaires aux fins du service des loisirs et des communications de la Municipalité;

ATTENDU que cinq photographes ont été approchés afin de soumettre un prix et un portfolio, pour participer en tant que photographe à six événements à venir en 2019;

ATTENDU que le photographe ayant présenté le portfolio le plus intéressant et comportant un bon rapport qualité-prix est M. Dominic Lafleur de l'entreprise Lafphotographie, avec une offre de 700 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

D'octroyer le contrat de photographie pour la tenue de six événements en cours d'année 2019 à l'entreprise Lafphotographie, selon l'offre présentée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

19-02-027 PROGRAMME PROJETS JEUNESSE LOCAUX DU SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET « INSTALLATION DE MODULES D'EXERCICES »

ATTENDU l'existence du Programme Projets Jeunesse Locaux offert par le Secrétariat à la Jeunesse du gouvernement du Québec;

ATTENDU que ce programme vise à :

- contribuer à la création et au maintien d'environnements stimulants, sains, sécuritaires et ouverts pour les jeunes,
- aider les jeunes dans leurs apprentissages, leurs initiatives et leur projet de vie;
- résoudre des problèmes ou combler des besoins exprimés localement;

ATTENDU que la Municipalité souhaite procéder à l'aménagement et l'installation de modules d'exercices dans un parc;

ATTENDU que la Municipalité souhaite avoir une influence sur l'épanouissement personnel et social des jeunes tout en les faisant participer activement à l'enrichissement de leurs communautés;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à adresser une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Projets Jeunesse Locaux du Secrétariat à la Jeunesse, pour le projet d'aménagement et d'installation de modules d'exercices dans le parc situé derrière l'église.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec le dépôt de cette demande, le cas échéant.

ADOPTÉ

19-02-028 PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL QUARTIER DU CANAL : ÉLABORATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT FAUNIQUE – MANDAT À LES SERVICES EXP

ATTENDU le projet de développement résidentiel Quartier du canal, présentement en cours de planification;

ATTENDU que la Municipalité nécessite l'approbation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) avant de débiter les travaux;

ATTENDU que le MFFP a soumis un avis faunique à la Municipalité, lequel comporte l'obligation d'aménagements en vue de la sauvegarde de la rainette faux-grillon;

ATTENDU que la Municipalité doit procéder rapidement à l'élaboration d'un plan d'aménagement faunique;

ATTENDU que la firme d'ingénierie Les Services exp connaît déjà le dossier;

ATTENDU l'offre de service présentant un prix budgétaire estimé à 17 900 \$ taxes en sus est déposée aux élus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'octroyer le mandat d'élaboration d'un plan d'aménagement faunique dans le cadre du projet de développement résidentiel Quartier du Canal à la firme d'ingénierie Les Services exp, selon l'offre déposée.

De puiser la somme nécessaire à la réalisation de ce mandat à même le règlement d'emprunt numéro 13-97.

ADOPTÉ

19-02-029 TRAVERSE PIÉTONNIÈRE – DEMANDE D'AJOUT ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ)

ATTENDU que la sécurité est un enjeu important pour le conseil municipal, et ce, tant pour les touristes que pour les citoyens et citoyennes;

ATTENDU que les commerces sont principalement situés de part et d'autre de la rue Principale (route 236);

ATTENDU que l'emplacement des commerces oblige les citoyens et visiteurs à traverser régulièrement la rue Principale pour avoir accès aux différents commerces ainsi qu'aux services de Postes Canada et de la Caisse Desjardins;

ATTENDU que toute modification en termes de signalisation sur une route numérotée provinciale doit être adressée au MTQ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

Que le conseil municipal de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague demande au ministère des Transports (MTQ) d'ajouter une traverse piétonnière sur la rue Principale, face au bureau de Postes Canada, selon le plan joint à la présente.

ADOPTÉ

**19-02-030 SERVICES CLICSEQR (MON DOSSIER) DE REVENU QUÉBEC –
AUTORISATION D'ACCÈS À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'autoriser la directrice générale, madame Dany Michaud, à :

- inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉ

19-02-031 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 547 503,49 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

**19-02-032 SERVICES AUX SINISTRÉS DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE
– AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE**

ATTENDU que les villes/municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile*, la *Loi sur les cités et villes* et le *Code municipal*;

ATTENDU que les villes/municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU que la Croix-Rouge a pour mission d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec La Société canadienne de la Croix-Rouge;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, ladite entente.

Que la Municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente, comme suit :

2019-2020 : 0,17 \$ per capita

2020-2021 : 0,17 \$ per capita

2021-2022 : 0,17 \$ per capita

ADOPTÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

19-02-033 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2018 POUR TRANSMISSION À LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY ET AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry, le 18 février 2013;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, un rapport annuel d'activités doit être produit par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport;

ATTENDU qu'une copie du rapport annuel d'activités du service de sécurité incendie et de la résolution l'adoptant doivent être acheminées à la MRC, à l'attention du coordonnateur en sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

Que le conseil municipal de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte le rapport annuel d'activités 2018 en sécurité incendie, tel que déposé.

Que le rapport annuel d'activités 2018 soit acheminé au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry, ainsi que la présente résolution, pour transmission au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

19-02-034 NOMINATION DE MONSIEUR PATRICK HIMBEAULT AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU la rencontre des officiers du service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le 13 février 2019;

ATTENDU la recommandation émise par les officiers de nommer, pour l'année 2019, monsieur Patrick Himbeault au poste de directeur;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

D'entériner la recommandation des officiers du Service de sécurité incendie de Saint-Louis-de-Gonzague et de nommer monsieur Patrick Himbeault, directeur dudit service pour l'année 2019.

ADOPTÉ

19-02-035 ACQUISITION DE RADIOS AUPRÈS DE LA COMPAGNIE JALEC COMMUNICATION – AUTORISATION

ATTENDU que la Municipalité dispose d'un plan de mesures d'urgence aux fins de mieux se préparer aux éventuels sinistres sur son territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition de radios aux fins de rencontrer les actions découlant du plan de mesures d'urgence et pour respecter le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

ATTENDU l'offre présentée par Jalec Communication pour l'acquisition de radios mobiles et portatives et des équipements nécessaires à leur fonctionnement;

ATTENDU que la Municipalité bénéficie d'une subvention pour l'acquisition de ces radios, provenant du Programme d'aide financière pour la préparation aux sinistres offert par l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1- du Québec, volet 1, au montant de 4 500 \$;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

D'autoriser l'acquisition de deux radios mobiles et d'une radio portative aux fins de mieux se préparer aux éventuels sinistres et répondre aux actions découlant du plan de mesures d'urgence de la Municipalité, selon l'offre présentée par la compagnie Jalec Communication.

Que cette dépense soit financée à même l'aide financière issue du *Programme d'aide financière pour la préparation aux sinistres*, volet 1.

ADOPTÉ

VARIA

LOCATION DE LA SALLE ÉVELINE-MELOCHE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2019-2020 – TIRAGE AU SORT

Le résultat du tirage au sort pour la location de la salle Éveline-Meloche pour la période du 15 décembre 2019 au 15 janvier 2020 va comme suit :

4 janvier 2020 : M. Simon Lefebvre
11 janvier 2020 : Mme Manon Leduc

19-02-036 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 51.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière